



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 978

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 19 janvier 2026, le règlement suivant :

978 - RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

QUE ce règlement est entré en vigueur le 17 juin 2026, date à laquelle la MRC a délivré un certificat de conformité à cet égard.

QUE ce règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE CE 19 JUIN 2026.

La greffière,

M^e Sara Parent St-Laurent